

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉTENTION, DE PRODUCTION ET D'ÉLEVAGE DE PETIT GIBIER

(Art R-413-24 et R 413-28 à 30 et 35 à 39 du Code de l'Environnement)

Société :

Mme – Mr :

– **Qualité :** propriétaire locataire autre (préciser) :

– **Adresse du siège d'exploitation :**

– **Tél :** (fixe)

et (GSM)

– **Email :**

demande à être autorisé à détenir, produire élever des animaux « gibier »

dans les installations situées à :

sur les parcelles cadastrales (*préciser les références cadastrales (section et n°)*) :

-
-
-
-

Fournir : Extrait de matrice cadastrale + plan de situation (ech: 1/25.000^{ème}) + extrait de plans cadastraux où seront reportées les installations de l'élevage)

et dans les conditions suivantes :

– **Espèce (s) :** :

- **Destination des animaux / Catégories de l'élevage :**

- **A :** (Lâchers : tout ou partie des animaux produits sont destinés à être introduits légalement dans la nature)

- **B :** (les animaux destinés à la production de viande et autres destinations sauf lâchers dans la nature)

– **Effectif maximum d'animaux présent à la fois :**

Reproducteurs (répartition ♂ / ♀) : Nombre total : dont Mâles : et Femelles :

Jeunes :

Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage :

- à respecter les conditions d'autorisation prescrite par l'administration en vue de la détention d'animaux d'espèces gibier

- à permettre aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement, de visiter son élevage, ces visites étant toutefois assorties des conditions suivantes :

* les visites ne peuvent être commencées avant 8 heures ni après 19 heures ; elles ont lieu de jour, en ce qui concerne les installations extérieures ;

* elles doivent avoir lieu en présence du détenteur de l'autorisation ou de son représentant ;

* elles ne peuvent avoir lieu que dans les lieux où sont hébergés les animaux, dans les annexes de l'élevage nécessaires à l'entretien des animaux ainsi que dans les véhicules dans lesquels ils sont transportés.

Fait à

le

cocher la case correspondante ou rayer les mentions inutiles

Rappel des pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- 1/ Copie pièce d'identité,
- 2/ Statuts de l'exploitation agricole si autre qu'individuelle
- 3/ Extrait(s) matrice cadastrale ou attestation notariale de propriété
- 4/ Baux de location agricole enregistrés (*si location*),
- 5/ Plan de situation au 1/25.000^{ème} ou Extrait de photo aérienne
- 6/ Extrait(s) plan cadastral avec report des installations d'élevage
- 7/ Type et modèle des marques individuelles pour l'identification des animaux
- 8/ Attestations ou factures concernant l'origine des animaux reproducteurs
- 9/ Certificat de capacité d'élevage de gibier (ou dossier de demande)
- 10/ Et toutes pièces justifiant les informations fournies

La présente demande doit être retournée en 2 exemplaires par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à

la Préfecture de la Réunion, Direction des relations avec les collectivités Territoriales et du Cadre de Vie-
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme-Avenue de la Victoire-97405 Saint-Denis Cedex

Pour toute information, vous pouvez contacter la
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DEAL)
Service Eau et Biodiversité – 12 Allée de la Forêt – Parc de la Providence – 97400 SAINT-DENIS
tél : 02 62 94 72 48 fax : 02 62 94 72 55

Partie réservée au service instructeur

☞ Avis du Directeur de l'Agriculture et de la Forêt

Favorable

Réserves – conditions

Défavorable - motif(s).

☞ Avis de la Chambre d'Agriculture

Favorable

Réserves – conditions

Défavorable - motif(s).

☞ Avis du représentant d'une organisation professionnelle d'élevage du gibier

Favorable

Réserves – conditions

Défavorable - motif(s).

☞ Avis de la Fédération des Chasseurs (Pour les élevages de catégorie A)

Favorable

Réserves – conditions

Défavorable - motif(s).